

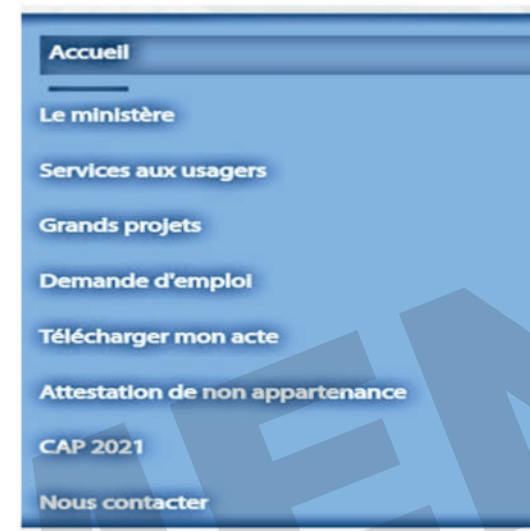


ATTESTATION DE NON APPARTENANCE À LA FONCTION PUBLIQUE

POUR FAIRE LA DEMANDE, IL FAUT :

- aller sur le site du Ministère de la Fonction publique et de Réforme du Service public

WWW.FONCTIONPUBLIQUE.SEC.GOUV.SN



2. Une fois sur l'accueil du site, cliquez sur « Attestation de non appartenance »
3. Remplir le formulaire et **SOUMETTRE** votre demande
4. Après soumission réussie, veuillez vous présenter à la Fonction publique avec votre CNI

Notez :

- Comment faire pour choisir sa date de naissance ?
Veuillez cliquer sur l'année « 2021 » qui s'affiche en haut sur le calendrier, et dérouler jusqu'à trouver votre année de naissance.
- Comment faire pour scanner et joindre sa pièce d'identité rapidement ?
Avant de démarrer la procédure, prenez en photo votre CNI (Si le fichier est trop volumineux convertissez la photo en PDF ou bien faites une capture de la photo pour faciliter le téléchargement de la pièce à joindre pour votre demande.

**Pour toute information, appelez au 33 839 66 65
(Lundi-vendredi 8h-17h)**